



LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

D'où viennent-elles ?

À quoi ressemblent-elles ?

Quelles sont leurs conséquences ?



Qu'est-ce qu'une plante exotique envahissante (PEE) ?

« Une plante qui provient en général d'un autre continent ou d'une région géographique éloignée. Introduite intentionnellement ou accidentellement, elle réussit à s'établir dans de nouveaux milieux et se répand rapidement, souvent aux dépens des espèces indigènes. »

Union Saint-Laurent Grands Lacs (2006)

On dit qu'une plante est **exotique** lorsqu'elle a été introduite de façon volontaire ou accidentelle hors de son aire de répartition naturelle. Elle provient généralement des régions très éloignées ou d'un autre continent.

Une plante est dite **envahissante** lorsqu'elle est capable de s'installer dans un environnement et de s'y reproduire de sorte qu'elle menace les communautés végétales indigènes, l'économie ou la société.

Pourquoi s'en préoccuper ?

Les plantes exotiques envahissantes (PEE) présentent toutes des caractéristiques similaires les rendant excellentes pour envahir de nouveaux milieux. Elles ont notamment la capacité de se reproduire rapidement et efficacement, possèdent une croissance rapide, une longue période de floraison et bénéficient d'un manque d'ennemis naturels dans le nouveau milieu colonisé.

La prolifération des PEE soulève de nombreuses problématiques. D'un point de vue **environnemental**, ces plantes influencent la diversité des écosystèmes. Elles réussissent facilement à s'établir, se répandent rapidement et souvent au détriment des espèces indigènes ou d'autres espèces plus faibles. Certaines colonies peuvent également être si denses que l'habitat de plusieurs espèces floristiques et fauniques se voit modifié. Des conséquences négatives sur le **plan social** sont aussi associées à leur présence. Elles peuvent notamment affecter la santé humaine (provoquer des allergies ou dermatites), diminuer les valeurs esthétiques des paysages, influencer les valeurs immobilières ou perturber la jouissance des aires naturelles et des activités récréatives. Finalement, côté **économie** ce n'est pas mieux ! En effet, le contrôle, la gestion et l'éradication des PEE sont parfois difficiles et très coûteux.

D'où proviennent-elles ?

Une espèce végétale va pouvoir se disperser en dehors de son territoire d'origine soit de façon naturelle, c'est-à-dire par le biais des tempêtes, de l'eau (courants) ou des animaux (pollinisation, graines accrochées au pelage, etc.), soit par l'intermédiaire des activités anthropiques (activités humaines). Dans ce dernier cas, les PEE peuvent être dispersées de façon accidentelle (par le transport, la terre contaminée, les eaux de lest des navires, etc.) ou de façon intentionnelle (pour l'agriculture, la pisciculture, l'horticulture).



Renouée du Japon

La renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est originaire d'Asie. Elle a été introduite en Amérique du Nord à des fins ornementales au 19^e siècle.

Comment la reconnaître ?

Tige

- Ronde, lisse, dressée et creuse
- Ressemble à un bambou
- Facilement cassante et pourvue de taches rouges et de nœuds rouges
- Longueur pouvant atteindre 3 m de hauteur pendant l'été



Fleurs

- Blanches, petites et nombreuses
- En grappes à la base des feuilles
- Floraison : août à septembre



Feuilles

- Ovale, triangulaires et alternes
- Base tronquée (carrée)
- Lisses
- De 10 à 23 cm de longueur



Quelles sont ses caractéristiques ?

Habitats

La renouée du Japon pousse généralement en milieu ouvert, ensoleillé, où elle est beaucoup plus productive, mais elle tolère l'ombrage. Elle s'implante facilement dans les jardins (plante d'ornement); les bordures de cours d'eau; les milieux humides; les talus des routes et des voies ferrées ou encore les friches.

Propagation

Elle se reproduit essentiellement de manière végétative. Un seul fragment de tige ou de rhizome (tige souterraine) peut donner naissance à un nouveau plant. Ces fragments peuvent être dispersés naturellement (eau ou la glace) ou par le biais de l'action humaine de façon intentionnelle (horticulture) ou accidentelle (transport d'un sol excavé).

Impacts

- Perte de biodiversité
- Dégrade de l'habitat faunique
- Limite l'accès aux cours d'eau
- Obstrue la vue, les sentiers pédestres et les pistes cyclables
- Endommage les infrastructures

Prévention

Il est important de ne pas introduire la renouée du Japon dans son jardin, de garder les milieux en santé et revégétaliser les sols à découvert.

Berce du Caucase

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzanum*) est originaire d'Eurasie. Elle s'est propagée en Amérique du Nord dès le début du 20^e siècle. Elle peut mesurer de 2 à 5 m de hauteur.

Comment la reconnaître ?

Tige

- Nombreuses taches rouges violacées
- Poils blancs (duvet) rudes et dispersés
- Creuse et épaisse



Fleurs

- Ombelles portant des petites fleurs blanches
- Apparaissent au bout de 2 à 5 ans
- Chaque ombelle mesure de 25 à 50 cm de diamètre.
- Floraison juin-juillet



Feuilles

- Profondément découpées
- Fortement dentelées
- Jusqu'à 2,5 m de longueur
- Dessous des feuilles lisses



Quelles sont ses caractéristiques ?

Habitats

La berce du Caucase pousse généralement en milieux perturbés et humides (les fossés, le bord des cours d'eau, les routes, les chemins de fer, etc.). Elle s'y implante facilement en s'échappant des jardins où elle est utilisée comme plante d'ornement (par des semences).

Propagation

Elle se reproduit exclusivement par graines et atteint sa maturité sexuelle vers l'âge de 3 à 5 ans. Même si elle ne se reproduit qu'une fois dans son existence, chaque plante peut facilement produire 20 000 graines.

Impacts

- Nuisance pour la biodiversité et la croissance des plantes indigènes
- **Dangereuse pour la santé** (peut causer des brûlures sévères au contact de sa sève)

Prévention

Il est important de ne pas introduire de berce du Caucase dans son jardin. Pour éviter tout problème de santé, il est important de ne pas la couper et de signaler sa présence.

Attention, la berce du Caucase peut être confondue avec la berce laineuse (indigène). La berce laineuse est plus petite (<2m). Elle ne possède pas de taches rougeâtres sur la tige et ses feuilles sont plus petites et moins découpées.

Roseau commun

Le roseau commun (*Phragmites australis*) est une plante vivace de la famille des graminées, originaire d'Europe et d'Asie. La plus ancienne colonie au Québec a été recensée en 1916.

Comment la reconnaître ?

Tige

- Tige unique
- Robuste (1 cm de diamètre)
- Verte ou jaunâtre



Fleurs

- Groupées à la forme d'une plume à la cime des tiges (20 à 30 cm)
- Violacées, rousses puis brunes à maturité
- Floraison : août à septembre



Feuilles

- Alternes
- Vertes allongées et planes (1-5 cm)
- Ligule (poils) à la base des feuilles



Quelles sont ses caractéristiques ?

Habitats

Le roseau commun pousse surtout dans les milieux ouverts alimentés en eau riche en éléments nutritifs. Il tolère un certain taux de salinité, d'où sa présence dans les fossés à cause de la présence de sels de déglacage. De manière générale, il s'adapte à toutes sortes de conditions (prairies humides, berge de cours d'eau, les friches, etc.) et est très résistant.

Propagation

La grande majorité des nouvelles populations de roseau commun se développe à partir d'une ou de plusieurs graines. Par la suite, il se propage essentiellement de manière végétative par l'intermédiaire de ses stolons (tiges aériennes) ou de ses rhizomes. Les différentes parties du roseau peuvent se fragmenter et être dispersées par le vent, l'eau (cours d'eau et eau de ruissellement), le transport des sols, ainsi que par les véhicules et former une nouvelle colonie.

Impacts

- Diminution de la biodiversité et modification des écosystèmes
- Uniformisation des paysages
- Réduction possible des rendements agricoles

Prévention

Il est important d'ensemencer immédiatement le sol mis à nu à l'aide d'un mélange d'herbacées indigènes. Il faut veiller à utiliser de la terre non contaminée pour le paysagement et le remblai.

Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire

31 Avenue Marquette

Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K4

Tél. : (418) 296-0404

Courriel : zip.rne@zipnord.qc.ca



Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire



<https://www.zipnord.qc.ca/>



Références :

Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). (2008). Plantes exotiques envahissantes au Canada. Ottawa (Ontario), 20 p.

Formation Université Laval. (2020). Plantes exotiques envahissantes.

Lavoie, C. (2008). Le roseau commun (*Phragmites australis*) : une menace pour les milieux humides du Québec ? Rapport remis au Comité interministériel du Gouvernement du Québec sur le roseau commun et à Canards Illimités Canada, Québec, 44 p.

Lavoie, C. (2019). 50 Plantes envahissantes : protéger la nature et l'agriculture. Les publications du Québec, Québec.

Nature Action Québec. (2021). Agir contre les espèces végétales exotiques envahissantes. Infos pratiques [En ligne] <https://nature-action.qc.ca/evee/>

Union Saint-Laurent Grands Lacs. (2006). Cet été surveillez votre jardin, on y trouve peut-être des espèces exotiques envahissantes. Dépliant. Non paginé.